



FONDS INNOV INVEST

CAHIER DES CHARGES POUR LA PRE-SELECTION DE STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCELERATION DES STARTUPS INNOVANTES

CONTEXTE GENERAL

Dans la continuité de ses activités de soutien à l'écosystème d'innovation prévues dans le cadre du « Fonds Innov Invest (FII) », la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise, opérant sous la marque « TAMWILCOM », adresse par le présent avis, le segment « Accélération » en vue de compléter sa proposition de valeur et consolider le continuum de financement de startups innovantes.

La mise en place de ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale des pouvoirs publics pour promouvoir le financement des startups et des porteurs de projets innovants. Cette cible se caractérise par un niveau de risque élevé, nécessitant la mise en place d'une offre-produits structurée et assurant un continuum de financement sur tout le cycle de vie de la startup.

Le FII vise à accélérer la croissance des entreprises innovantes à fort potentiel en engageant le secteur privé dans la création d'un programme d'accélération à fort impact au sein de l'écosystème de l'innovation au Maroc. Ce programme a pour objectif de :

- Libérer le potentiel des startups prometteuses ayant des ambitions de croissance et d'internationalisation.
- Améliorer l'accès au financement de ces startups en facilitant la levée de capitaux.

A cet effet, TAMWILCOM a élaboré le présent document en vue de présélectionner des structures d'accompagnement (désignée ci-après « Accélérateur »).

DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- Accélérateur : Entité pouvant concevoir et déployer un programme d'accompagnement aux startups pouvant stimuler leur croissance et leur faciliter la levée de fonds auprès d'investisseurs en capital.
- AMI : Appel à manifestation d'intérêt visant à sélectionner des structures d'accompagnement en faveur des porteurs de projets et startups innovants.
- FII : « Fonds Innov Invest » mis en place par l'Etat et géré par TAMWILCOM pour soutenir les startups et les porteurs de projets innovants.
- Fonds d'amorçage : Fonds d'investissement destiné à soutenir les startups au stade initial de leur développement.
- Levée de fonds : le processus par lequel une entreprise lève des fonds auprès d'investisseurs pour financer son activité. Cela peut se faire sous forme de dettes (prêts, obligations) ou via des Fonds d'investissement.
- Programme d'accélération : Ensemble d'actions déployées par l'accélérateur auprès des startups, incluant notamment du conseil, du réseautage, et du financement.
- SNGFE : Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise.
- Startups : Entreprises nouvellement créées, souvent à fort potentiel de croissance et d'innovation.
- Startups du portefeuille : Startups éligibles sélectionnées dans le cadre de l'Offre d'Accélération et/ou de l'Offre d'Investissement.
- Startups marocaines : Startups régies par le droit marocain, avec leur établissement principal et opérationnel au Maroc, la majorité de leurs employés et leurs frais d'exploitation au Maroc.

1. Appel à Manifestation d'intérêt (AMI)

L'objet de cet AMI est de présélectionner des Accélérateurs exerçant à titre d'activité habituelle (i) le déploiement de Programmes d'accélération pour des startups à fort potentiel et (ii) la réalisation d'investissements au stade d'amorçage, directement ou à travers des fonds affiliés.

Les Accélérateur présélectionnés seront invités à retirer un cahier des charges pour établir leurs dossiers de candidature, incluant les modalités de déploiement d'un programme d'Accélération destiné à répondre aux besoins des startups marocaines et axé sur la préparation à la levée de fonds en capital.

2. Conditions requises des candidats à la présélection

Pour être présélectionné, l'Accélérateur doit Justifier d'une capacité à offrir aux startups un accès au capital à travers la gestion des Fonds d'amorçage adossés à des programmes d'accélérations déjà déployés au Maroc ou dans d'autres régions du monde.

Ne sont pas concernés par le présent AMI, les entités suivantes : les startups, les professions comptables, les cabinets de conseil et d'audit, les espaces de co-working, les établissements et entreprises publiques.

3. Contenu du dossier de présélection

Les Accélérateurs intéressés sont invités à fournir tous documents et informations les concernant, portant notamment sur :

- Les programmes d'Accélération déjà déployés ou en cours de déploiement ;
- Les startups accompagnées et leurs réalisations ;
- Événements organisés, réunissant des startups avec des acteurs pertinents de l'écosystème ;
- Les Fonds d'amorçage adossés aux programmes d'accélération, leurs investissements en portefeuille et sorties opérés, le cas échéant.

4. Critères d'évaluation des dossiers de présélection.

TALWILCOM établit une liste restreinte de candidats sur la base des éléments d'information communiqués. Cette liste est arrêtée en tenant compte de la grille ci-dessous :

	CRITÈRE	POINTS
C1	Le candidat déploie des programmes offrant un appui stratégique et opérationnel aux startups en phase d'amorçage.	Oui : 1 Non : 0
C2	Le candidat organise des événements rassemblant des startups, investisseurs et autres acteurs pertinents de l'écosystème d'innovation.	Oui : 1 Non : 0
C3	Le candidat a réalisé directement ou à travers un Fonds d'amorçage affilié des d'investissements en capital dans des startups.	Oui : 1 Non : 0
C4	Le candidat donne accès aux Startups du portefeuille, à un réseau de mentors, d'experts techniques, d'investisseurs en capital et de grandes entreprises.	Oui : 1 Non : 0

Le candidat est retenu si le nombre total de points obtenu est égal à 4.

Les candidats retenus seront invités à remettre leur dossier de candidature sur la base du cahier des charges qui sera transmis par TAMWILCOM dans un délai de 48 heures après publication de la liste des structures d'accompagnement présélectionnées.

5. Dépôt des dossiers de présélection.

Les demandes de manifestation d'intérêt doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : **Accelerationf2i@tamwilcom.ma**.

L'envoi électronique doit intervenir avant le **11 octobre 2024**.

6. Langue d'établissement des dossiers de présélection

Le dossier de présélection est élaboré en langue française ou anglaise.

7. Confidentialité

TAMWILCOM s'engage à ne divulguer aucune information dont elle aurait pris connaissance à travers le dossier de présélection déposé.